



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 août 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2088 (2013) du Conseil de sécurité, le présent rapport, qui fait le point de la situation en République centrafricaine et des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), couvre la période allant du 3 mai au 31 juillet 2013.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le 12 juin, j'ai annoncé ma décision de nommer le général de corps d'armée en retraite Babacar Gaye (Sénégal) Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef du BINUCA, en remplacement de Margaret Vogt (Nigéria), dont le mandat s'est terminé le 6 juillet. Arrivé à Bangui le 9 juillet, mon nouveau Représentant spécial s'est entretenu avec les responsables des institutions de transition et plusieurs représentants de la communauté internationale, notamment Denis Sassou Nguesso, Président du Congo, Représentant spécial du Médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dans la crise en République centrafricaine.

3. Depuis mon dernier rapport, la situation politique d'ensemble s'est caractérisée par l'exacerbation des clivages au sein de la coalition « Séléka ». Le 29 juin, le général Mohamed Moussa Daffhane, jusqu'alors une des figures de proue de la Séléka, a été arrêté et démis de ses fonctions de ministre d'État des eaux et forêts, au motif qu'il aurait recruté des mercenaires, ce qui a déclenché au sein de la Séléka des affrontements à la suite desquels les partisans du général Daffhane auraient été chassés de Bangui. Par ailleurs, les factions de la Séléka se sont opposées à Bangassou le 15 juillet en de violents heurts, qui ont poussé la population à se réfugier dans la brousse.

4. On a enregistré quelques progrès dans l'application des décisions de la CEEAC concernant les arrangements de transition. Il reste cependant à convenir de la manière de procéder pour donner un caractère pleinement représentatif aux institutions de transition. Le 13 mai, le Premier Ministre, Nicolas Tiangaye, a pris



un décret venant porter de 105 à 135 membres la composition du Conseil national de transition, qui fait office de parlement, élargissant ainsi la représentation des préfectures, des partis politiques, de la société civile et des organisations de femmes. Toutefois, arguant de l'absence de consultations, l'ancienne majorité présidentielle a demandé l'annulation dudit décret. Le 25 mai, à la cérémonie de clôture de sa session extraordinaire, le Président du Conseil national de transition a demandé à toutes les forces vives de la nation de faire preuve de souplesse pour permettre au Conseil de s'atteler véritablement à sa mission. Il a également conseillé au Premier Ministre de tenir de larges consultations avec toutes les parties prenantes du pays avant de former un nouveau gouvernement d'union nationale.

5. Tenue le 10 juin, la première réunion entre Michel Djotodia, Président autoproclamé, et le Comité de suivi des Accords de Libreville a été l'occasion d'examiner la question de la charte de transition et celle du cantonnement des éléments de la Séléka, ainsi que certaines questions liées à la transition. Le Comité de suivi a insisté sur la formation d'un gouvernement d'union nationale plus inclusif, la tenue d'une nouvelle élection au Bureau du Conseil national de transition et l'organisation de vastes consultations à l'occasion de la rédaction de la charte de transition. M. Djotodia et le Comité de suivi sont convenus de se réunir tous les mois pour échanger des informations et traiter de questions litigieuses.

6. Le 13 juin, a été formé un nouveau gouvernement d'union nationale de 34 membres composé de représentants des cinq partis qui avaient pris part aux pourparlers de Libreville au mois de janvier 2013, dont 9 ministres issus de la Séléka, 7 des anciens partis d'opposition, 2 partisans de l'ex-Président François Bozizé, 16 représentants de la société civile et d'autres partis politiques et M. Djotodia, lui-même titulaire du portefeuille de la défense. Cinq nouveaux ministères ont été créés, à savoir le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation et de la sécurité sociale; le Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative; le Ministère de l'économie sociale et de la microfinance; le Ministère de la promotion des arts et de la culture; et le Ministère des droits de l'homme chargé de la coordination de l'aide humanitaire. Vingt et un anciens ministres ont conservé leur maroquin, trois s'étant vu confier de nouveaux portefeuilles. Toutefois, selon les observateurs, l'équilibre géographique au sein du Gouvernement est loin d'être atteint. Par ailleurs, les femmes restent très mal représentées, détenant seulement trois ministères, même s'il s'agit de portefeuilles clefs, dont le Ministère des affaires étrangères et le Ministère du développement rural. Les trois femmes ministres sont issues de la société civile.

7. Les relations entre le Premier Ministre et M. Djotodia restent caractérisées par la méfiance réciproque. Le 5 juillet, le Conseil national de transition a adopté le projet de charte de transition, qui sera signé et promulgué par M. Djotodia le 18 juillet. La charte de transition consacre la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. À la veille de sa promulgation, le Premier Ministre avait demandé la convocation d'une session d'urgence du Comité de suivi le 16 juillet pour faire pression sur M. Djotodia dans le but de l'amener à signer le projet de texte. Avant son adoption par le Conseil national de transition, le projet de charte avait été examiné par des experts nationaux et internationaux, avec le concours de l'Équipe de médiateurs de réserve des Nations Unies, lors d'un atelier organisé par le Comité de suivi et facilité par le BINUCA, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie.

8. En dépit des progrès accomplis, les acteurs nationaux ne se conforment pas toujours aux décisions de la CEEAC et certaines questions méritent d'être discutées plus avant. Le 21 juin, M. Djotodia a annoncé que, contrairement à la décision prise par les chefs d'État de la CEEAC, il ne serait pas organisé de nouvelles élections au Bureau du Conseil national de transition à la suite de l'élargissement de sa composition à 135 membres.

9. Par ailleurs, pendant la session de juillet, le Conseil national de transition a traité de la question de l'inéligibilité aux prochaines élections générales de certains des principaux acteurs de la transition, comme le Chef d'État de la période de transition, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement et du Bureau du Conseil. Aucun consensus ne s'étant dégagé, les membres du Bureau du Conseil national de transition sont convenus de consulter le Président Denis Sassou Nguesso, Médiateur de la CEEAC. La contestation tourne autour de la question de savoir si la clause d'inéligibilité s'applique à la seule élection présidentielle ou joue également s'agissant des élections législatives. La date de départ de la transition de 18 mois et celle des élections font aussi débat. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a indiqué que la période de transition de 18 mois devait s'achever en septembre 2014, alors que les parties prenantes à l'échelle nationale semblent être d'avis qu'elle ne devrait courir qu'à compter de la mise en place de toutes les institutions de transition.

10. Il est créé un Groupe de contact international pour la République centrafricaine, qui a tenu sa réunion inaugurale à Brazzaville le 3 mai et sa deuxième réunion à Addis-Abeba le 8 juillet. À sa réunion inaugurale, le Groupe de contact a adopté l'Appel de Brazzaville portant création d'un fonds d'affectation spéciale à l'appui de la transition et s'est penché, à sa deuxième réunion, sur les dispositions clefs des Accords de Libreville et des décisions adoptées par la CEEAC et l'Union africaine. Le Groupe de contact a souligné la nécessité d'améliorer la coopération entre les institutions de transition et de doter la future mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine d'un mandat solide, ses effectifs militaires devant refléter un équilibre régional. Le Groupe de contact a également exhorté l'Organisation des Nations Unies à réfléchir à la manière dont elle pourrait faciliter le déploiement de la mission envisagée. Il est convenu de tenir dès que possible sa troisième réunion à Bangui pour examiner les aspects économiques et financiers de la transition, ainsi que la situation des réfugiés et des déplacés, la création de la mission sous conduite africaine et les contributions envisageables au titre du fonds d'affectation. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et l'ancien et le nouveau Représentant spécial pour la République centrafricaine ont participé à la deuxième réunion du Groupe de contact.

11. Si toutes les parties prenantes sur le plan régional conviennent que les Accords de Libreville doivent être la base de toute solution politique en République centrafricaine, il subsiste des divergences de vues quant aux modalités de leur application. Malgré les sanctions et l'interdiction de voyager prononcées à son encontre par l'Union africaine, M. Djotodia s'est rendu au Bénin, au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Soudan et au Tchad pendant la période considérée. Il a par ailleurs été invité à participer au sommet des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui s'est tenu à Libreville, le 14 juin.

12. Lors de ses déplacements dans la région, M. Djotodia a réaffirmé sa volonté de respecter les décisions issues des réunions au sommet de la CEEAC sur la République centrafricaine et a demandé une assistance supplémentaire pour pouvoir stabiliser le pays. Au Soudan, le Président Omar al-Bashir a promis d'aider les autorités centrafricaines à relancer l'économie et à rétablir la sécurité, en particulier le long de la frontière avec le Soudan et le Tchad. Le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, et le Président du Bénin, Boni Yayi, ont tenu un langage de vérité à M. Djotodia, l'encourageant à collaborer étroitement avec le Premier Ministre et à respecter l'engagement qu'il avait pris de se conformer aux Accords de Libreville et à la Déclaration de N'Djamena.

13. Dans le cadre d'efforts consentis à l'échelle régionale pour aider à régler la crise en République centrafricaine, la Commission de défense et de sécurité du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale a consacré une réunion extraordinaire à Libreville (du 14 au 18 mai) à la situation en République centrafricaine, à l'occasion de laquelle il a été décidé d'envoyer dans ce pays 1 300 hommes en renfort des 700 hommes déjà sur le terrain. Il a aussi été convenu de proroger jusqu'en 2015 le mandat de la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine (MICOPAX), force de maintien de la paix de la CEEAC.

14. Les chefs d'État de la CEMAC ont décidé de débloquer 25 milliards de francs CFA (soit environ 50 millions de dollars) pour donner à la MICOPAX II les moyens de rétablir l'ordre en République centrafricaine. Ils ont aussi décidé de maintenir le siège de la CEMAC à Bangui, en dépit de l'insécurité dans le pays.

15. Le 19 juillet, mon nouveau Représentant spécial auprès de l'Union africaine a informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine des efforts déployés par les organismes des Nations Unies en République centrafricaine. Le Conseil de paix et de sécurité a décidé d'autoriser le déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine pour une période initiale de six mois, avec un effectif de 3 652 hommes au total, dont 2 475 militaires et 1 025 policiers, issus pour l'essentiel des contingents affectés actuellement à la MICOPAX, qui doivent être transférés le 1^{er} août. La Mission aura pour vocation : a) la protection des civils et le rétablissement de la sécurité et de l'ordre public, en particulier par l'application de mesures appropriées; b) la stabilisation du pays et le rétablissement de l'autorité de l'État; c) la réforme et la refonte du secteur de la défense et de la sécurité; et d) la création de conditions favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux populations sinistrées. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Conseil de sécurité, à l'Union européenne et aux partenaires bilatéraux de prêter leur plein appui à l'Union africaine et à la CEEAC afin de faciliter la conversion de la MICOPAX en mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine en fournissant le soutien financier, logistique et technique voulu.

16. Le 16 mai, la Commission de consolidation de la paix a été informée de la situation dans le pays. Les membres de la formation République centrafricaine se sont dits profondément préoccupés par la dégradation de la situation dans le pays, dont témoignaient l'insécurité, les violations des droits de l'homme et autres atteintes à ces droits, la multiplication des cas de violence sexuelle, l'enrôlement d'enfants soldats et la grave situation humanitaire. Ils ont aussi observé que l'instabilité en République centrafricaine risquait de gagner le reste de la sous-région. La Commission de consolidation de la paix a souligné que, dans l'immédiat,

la priorité était de rétablir l'état de droit et l'ordre constitutionnel, ce qui permettrait d'aller de l'avant dans la transition et de faciliter la fourniture d'une assistance pour améliorer la situation humanitaire et socioéconomique en République centrafricaine. La Commission a également évoqué l'idée d'une mission conjointe d'évaluation des besoins à entreprendre par l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale dès que la sécurité dans le pays le permettrait.

17. En attendant, les activités financées en République centrafricaine par le Fonds pour la consolidation de la paix sont suspendues depuis le 2 avril, à la suite de la confiscation du pouvoir par des moyens non constitutionnels, ce qui a porté un rude coup à l'entreprise de consolidation de la paix dans le pays. On réexaminera la décision de suspension une fois l'ordre constitutionnel rétabli ou lorsque les nouvelles autorités auront fait la preuve de leur adhésion à l'entreprise de consolidation de la paix.

B. Sécurité et état de droit

18. Si la situation à Bangui, la capitale, est restée relativement calme en mai dernier, le mois de juin a été marqué par la multiplication d'exactions et d'incidents (pillages, vols et cambriolages, etc.) attribués à des éléments non contrôlés de la Séléka. On a déploré plusieurs cambriolages de maisons et vols de véhicules et des cas de viol et d'autres formes de violence sexuelle. Des éléments de la Séléka se seraient aussi disputés violemment leurs butins. À Bangui, on a observé une présence accrue d'éléments de la Séléka patrouillant à pied ou à moto. Bien que les tirs d'armes sporadiques qui ont marqué les premiers jours de l'occupation de Bangui par la Séléka se soient largement tus, on a constaté une nette montée de la criminalité en raison de la prolifération des armes légères. Des éléments de la Séléka auraient aussi déniché à Damara des explosifs et des mines antichars et des stocks de munitions qu'ils auraient amenés à Bangui.

19. Nombre d'éléments des forces armées centrafricaines ont répondu à l'appel en quatre différents lieux de Bangui (Mamika, Jeunesse pionnière nationale, École nationale de management et Organisme national de sécurité). D'autres se sont réfugiés dans des pays voisins (Cameroun, Congo et République démocratique du Congo) avec leurs armes. Des efforts diplomatiques sont déployés pour les aider à regagner le pays de leur propre gré.

20. Les policiers qui s'étaient cachés ont repris service, mais la plupart sont toujours en civil et non armés, craignant pour leur vie. Certains d'entre eux patrouillent dans Bangui au côté d'éléments de la Séléka, d'autres, en poste à l'Office central de répression du banditisme, mettent leurs moyens dérisoires au service de la justice. On envisagerait de désigner des commissaires de police à la suite de la nomination de nouveaux préfets.

21. Nombre de gendarmes ont également repris service. Certains ont été affectés à des points stratégiques dans Bangui, tandis que d'autres concourent à l'œuvre de justice à la Section de recherche et d'investigation, transférée au quartier général de la gendarmerie, la Séléka opérant parallèlement dans les locaux de la Section. Les unités spécialisées dans le service d'ordre et la lutte antiémeutes mises sur pied ne sont pas encore opérationnelles faute de moyens de transport.

22. Les autorités de transition ont donné pour instructions à la police et à la gendarmerie d'intégrer chacune 500 hommes de la Séléka, dont des éléments qui seraient d'origine étrangère, et ce, sans contrôle d'aptitude préalable. L'intégration dans les rangs de la police souffre aussi de l'absence d'installations adaptées, un contingent de la MICOPAX occupant toujours les locaux de l'École de formation de la Police nationale.

23. Les responsables de la Séléka et le groupe Force démocratique du peuple centrafricain, dirigé par Abdoulaye Miskine, débattaient d'arrangements de sécurité.

24. Nombre d'éléments de la Séléka, échappant totalement au contrôle de leur hiérarchie, ont continué de semer le chaos dans le pays; certains sont cependant regroupés en six lieux dans Bangui, d'autres ayant été « cantonnés » dans cinq localités de l'intérieur (Berengo, Bossembélé, Bria, Bambari et Bossangoa), sans le concours de la communauté internationale. L'opération de « cantonnement » achevée, on envisage d'œuvrer à asseoir la confiance entre les forces armées nationales et la Séléka, qui seront regroupées en nouveaux bataillons. Pour donner effet à cette feuille de route, on envisagerait de charger des groupes thématiques mixtes composés d'éléments de la Séléka et des forces armées de faire au Gouvernement des recommandations d'ordre technique pour décision finale. On envisage par ailleurs de lancer une opération de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration, l'idée étant d'organiser le rapatriement librement consenti des étrangers dans les rangs de la Séléka. Identifier ces étrangers sera un défi redoutable, la rébellion Séléka ayant détruit les archives d'État dans presque toutes les préfectures ainsi qu'à Bangui.

25. On envisagerait également d'organiser à l'intention de jeunes éléments de la Séléka une formation professionnelle comparable à celle de la Jeunesse pionnière nationale, et de les redéployer à Yalinga (préfecture de la Haute-Kotto). Par ailleurs, selon les plans nationaux, jusqu'à 15 000 éléments de la Séléka devraient être intégrés dans l'armée nationale. On apprend que 800 autres éléments suivent déjà une formation de garde républicain dispensée par une entreprise privée de sécurité occidentale.

C. Armée de résistance du Seigneur

26. La période considérée a été marquée par des tensions entre la Séléka, les forces armées centrafricaines et le contingent ougandais (UPDF) de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine opposés à l'Armée de résistance du Seigneur. Le 24 mai, un nouveau groupe armé, le Mouvement de la marche populaire pour la démocratie centrafricaine (MMPDC), a lancé une attaque contre Obo (préfecture du Haut Mbomou). Les forces nationales et les forces ougandaises ont capturé 42 assaillants, dont 9 sont morts en détention dans des circonstances mal élucidées. Le MMPDC se composerait d'éléments centrafricains et sud-soudanais. À la suite de ces attaques, le contingent UPDF de la Force régionale d'intervention a cessé de suivre l'Armée de résistance du Seigneur à la trace, se repliant défensivement à Zémio, tandis que M. Djotodia informait mon ancien représentant spécial pour la République centrafricaine de son intention de déployer de nouveaux éléments de la Séléka à Obo.

27. Du 6 au 11 juin, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du

Seigneur, S. E. M. Francisco Madeira, ont effectué une mission conjointe en République centrafricaine, en Ouganda et au Soudan du Sud, dans le but d'évaluer la situation et de dissiper les tensions entre la Séléka, les forces armées centrafricaines et les soldats ougandais à Obo, et de faciliter la reprise des activités de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine en République centrafricaine. En République centrafricaine, la Mission Nations Unies-Union africaine a reçu l'assurance verbale que la Force régionale d'intervention pouvait reprendre ses activités. En Ouganda, les autorités ont confirmé que le contingent UPDF resterait en posture défensive en attendant de recevoir des assurances officielles. Au Soudan du Sud, les autorités ont dit être étrangères à l'attaque du MMPDC sur Obo. Le 18 juin, M. Djotodia a signé une déclaration renouvelant son soutien à la Force régionale d'intervention et saluant l'action de l'UPDF dans ce cadre. L'Union africaine a par ailleurs reconduit jusqu'en mai 2014 le mandat de l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, et notamment de la Force régionale d'intervention.

28. La période considérée a également été marquée par un regain d'activités concernant l'Armée de résistance du Seigneur. Depuis mai 2013, le BINUCA a reçu de plus en plus d'informations faisant état de la présence d'éléments de l'Armée de résistance du Seigneur dans la préfecture de la Haute-Kotto, en particulier le long de l'axe Bria-Ouadda-Sam Ouandja, où des sites diamantifères étaient pris pour cible. Le 13 juin, un accrochage entre un groupe armé et les habitants du village de Mouka, non loin de Bria, la capitale de la Haute-Kotto, s'est soldé par la mort de 16 personnes, y compris 11 villageois, dont 6 ont été décapités. Les insurgés auraient perdu quatre hommes et mis le feu à une quinzaine d'habitations dans le village, contraignant plusieurs villageois au déplacement.

29. Par ailleurs, les 14 et 15 juillet, un important groupe d'éléments présumés de l'Armée de résistance du Seigneur a attaqué deux villages de la préfecture de Haut-Mbomou, au moment où un grand nombre de villageois s'étaient rassemblés à l'occasion de l'enterrement d'une victime de l'Armée de résistance du Seigneur. Deux personnes ont trouvé la mort, une trentaine de civils ont été enlevés, les villages de Yangouchi, Bamara et Zouangadji ayant été mis à sac et à feu.

D. Protection des droits de l'homme

30. Au cours de la période considérée, on a vu se multiplier les violations des droits de l'homme (arrestations et détentions arbitraires, violences sexuelles sur la personne de femmes et d'enfants, actes de torture, viols, assassinats ciblés, enrôlement d'enfants soldats, attaques, etc.) perpétrées par des éléments incontrôlés de la Séléka et par des groupes armés non identifiés dans le pays, situation que sont venus aggraver les troubles civils, notamment dans les provinces, où des éléments de la Séléka continuent de s'en prendre à la population civile. À Bangui, les pillages et cambriolages de maisons, bureaux, commerces et établissements de santé se poursuivent, de même que les vols de voitures et vols à main armée, quatre mois après le changement de régime anticonstitutionnel. L'impunité généralisée des auteurs de violences vient encore aggraver la situation, d'autant qu'il n'y a pour ainsi dire aucune autorité judiciaire en dehors de Bangui, et que l'appareil de justice pénale, y compris les tribunaux et les prisons, a été détruit.

31. L'essentiel de ce qui avait été péniblement reconstruit au fil des ans avec l'aide de la communauté internationale, et en particulier du Fonds pour la consolidation de la paix, a de nouveau été mis à bas. À Bangui, des membres de la Séléka condamnés ou poursuivis auraient agressé magistrats et avocats. Des soldats de la Séléka faisant office de juges ou de procureurs dans les provinces auraient également enfreint la loi. Les magistrats qui ont fui leurs juridictions après l'offensive de la Séléka n'ont toujours pas regagné leur poste.

32. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a dénoncé ces violations généralisées des droits de l'homme dans son allocution d'ouverture lors de la vingt-troisième session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le 27 mai. Elle a engagé les autorités nationales de transition à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger les civils, mettre fin aux violences et traduire en justice quiconque est responsable de violations graves des droits de l'homme.

33. Le 7 juin, prenant également la parole devant le Conseil des droits de l'homme, le Ministre centrafricain de la justice a énuméré plusieurs priorités retenues par le Gouvernement de transition : a) le rétablissement de la paix et de la sécurité; b) la fourniture d'assistance humanitaire, notamment aux déplacés; c) l'organisation d'élections présidentielle et législatives sous 18 mois; d) le respect des droits de l'homme; e) la lutte contre l'impunité; f) la réforme de la justice; et g) le respect des normes internationales en matière de détention. Il a notamment déclaré que le Gouvernement restait décidé à créer une commission nationale des droits de l'homme; à adopter, avant la fin de la période de transition, une loi portant abolition de la peine de mort; à fermer les prisons de Bossembélé et de camp du Roux, tout en veillant à ce qu'il ne soit ouvert aucun centre de détention illégal; à concourir aux travaux de la Commission d'enquête mixte chargée de faire la lumière sur les crimes commis depuis 2004; et à lutter contre la violence sexuelle. Il a invité les rapporteurs spéciaux à se rendre à tout moment en République centrafricaine. Le Ministre a aussi réaffirmé la volonté de son pays de continuer de collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de participer à l'examen périodique universel en octobre 2013 et de commencer à se doter de mécanismes de justice transitionnelle.

34. Le Conseil des droits de l'homme adoptera par la suite une résolution par laquelle il a condamné toutes violations des droits de l'homme et tous actes de violence perpétrés contre la population civile, et engagé les autorités nationales à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre immédiatement fin à tous actes de violence contre la population civile et en traduire les auteurs en justice. Le Conseil a également prié la Haut-Commissaire de lui présenter, à sa vingt-quatrième session, un rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme et, à sa vingt-cinquième session, un rapport d'évaluation des besoins de la République centrafricaine en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

35. Face aux critiques que la communauté internationale leur a adressées concernant le respect des droits de l'homme dans le pays, les autorités de transition ont pris une série d'initiatives et de mesures pendant la période considérée. Elles ont souscrit à la création de la Commission d'enquête mixte, qui n'est toujours pas opérationnelle, la question de ses pouvoirs et de son indépendance, ainsi que de l'impartialité et de la compétence de ses membres, entre autres problèmes, n'étant toujours pas réglée. Par ailleurs, le Gouvernement centrafricain a émis un mandat d'arrêt international contre l'ancien Président François Bozizé; en mai, le Ministre

de la justice a demandé au Procureur général d'enquêter sur les crimes graves commis sous le régime Bozizé, dont le dossier a été transmis à la Commission d'enquête mixte.

36. Lors du dernier remaniement ministériel, le Premier Ministre a créé un Ministère des droits de l'homme chargé de la coordination de l'action humanitaire, le Ministère de la défense ayant de son côté invité le BINUCA à visiter à tout moment les établissements carcéraux et centres de détention du pays, de la Section de recherche et d'investigation et de l'Office central de répression du banditisme à Bangui en particulier. Les autorités centrafricaines entraveront toutefois par la suite l'accès du BINUCA à certains détenus au camp du Roux. Des dignitaires de l'ancien régime cherchent toujours en vain à quitter le pays. La liberté de mouvement de la population se trouve aussi entravée par les contrôles volants.

37. Les autorités de transition et des organisations non gouvernementales ont aussi entrepris diversement de dissiper les tensions entre chrétiens et musulmans. M. Djotodia a affirmé, le 27 mai, n'avoir jamais par lettre sollicité l'aide de l'Organisation de la coopération islamique pour transformer la République centrafricaine en république islamique. Il a réaffirmé avec force la laïcité de la République centrafricaine. Le 8 juin, il a assisté en présence du Premier Ministre et de son gouvernement à une prière organisée par un groupe de femmes à Bangui sur le thème de la paix, de la sécurité, du bien-être et de la tolérance entre chrétiens et musulmans. À cette occasion, il a présenté aux femmes des excuses pour les souffrances endurées, en particulier à cause des crimes commis par la Séléka, dont les pillages, mises à sac, viols et exécutions sommaires. Il a aussi demandé à son gouvernement d'amener tous les auteurs de violations des droits de l'homme à répondre de leurs actes. Les 10 et 11 juin, il s'est tenu à Bangui un atelier financé par Mercy Corps, organisation non gouvernementale américaine de confession chrétienne, qui a été pour une quarantaine de participants venus de divers groupes religieux l'occasion d'une réflexion sur les origines de la crise politico-militaire en cours dans le pays et les moyens d'en sortir. Fruit de cette réflexion, une feuille de route consacrant un *modus vivendi* entre les différentes communautés se veut un rempart contre les clivages et la haine véhiculée par les groupes extrémistes.

38. Pour s'attaquer aux racines du conflit dans le pays, il faudra mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle pour asseoir durablement tout processus de paix. Une réflexion sur la question s'est amorcée à Bangui avec l'appui du BINUCA et du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en République centrafricaine aux droits de l'homme de Yaoundé. Pour le Gouvernement centrafricain, cette réflexion vient compléter les travaux de la Commission d'enquête mixte.

39. Du 19 juin au 11 juillet, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a chargé une équipe de cinq enquêteurs d'une mission d'établissement des faits, le but étant de recueillir en toute indépendance et impartialité des éléments de preuve des violations des droits de l'homme perpétrées à Bangui et ailleurs dans le pays depuis décembre 2012. En attendant le rapport de cette mission, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, en visite officielle en République centrafricaine du 29 juillet au 2 août, évoquera avec les autorités de transition les problèmes de violation des droits de l'homme rencontrés dans le pays et les meilleurs moyens de les régler.

E. Situation humanitaire

40. La situation humanitaire en République centrafricaine n'a cessé de se détériorer sérieusement depuis décembre 2012, la crise humanitaire prolongée s'étant muée en situation d'urgence complexe. Ayant effectué une visite dans le pays les 11 et 12 juillet avec Kristalina Georgieva, Commissaire européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises, Valérie Amos, Coordonnatrice des secours d'urgence, a constaté que l'ensemble de la population (4,6 millions d'habitants) souffrait du conflit. L'ampleur de la crise est un sujet de grave préoccupation, de nombreuses personnes étant dispersées dans des régions reculées d'accès difficile, y compris certains secteurs d'où les partenaires humanitaires étaient précédemment absents. Environ 1,6 million de personnes ont cruellement besoin d'assistance, notamment de protection, de vivres, de soins de santé, d'eau, d'assainissement et d'abri. On estime à 206 000 le nombre de personnes déplacées en République centrafricaine, la crise actuelle ayant – croit-on – poussé près de 60 000 autres à fuir vers les pays voisins; près de 41 000 d'entre elles se trouvant en République démocratique du Congo.

41. La crise persistante est venue exacerber une situation humanitaire déjà précaire, compromettant les moyens de subsistance des populations touchées. La pénurie de biens et de services de base a entraîné une hausse des prix. L'absence de l'État à l'intérieur du pays vient encore aggraver la situation humanitaire, les services de santé et écoles ayant fermé leurs portes. Plus de 650 000 enfants sont ainsi privés d'éducation, les écoles étant fermées ou occupées. Des enseignants et des administrateurs exercent dans certaines parties du pays, mais la plupart des parents ont toujours peur d'envoyer leurs enfants à l'école en raison de l'omniprésence d'éléments armés.

42. L'insécurité demeure le principal obstacle à l'accès des agents humanitaires, essentiel pour fournir une assistance vitale aux personnes affectées par la crise et aider à sauvegarder leur dignité humaine. La prolifération des armes et l'impunité du port d'armes entretiennent la peur chez la population, empêchant de nombreux déplacés de regagner leurs foyers.

43. Outre les violations des droits de l'homme signalées dans le présent rapport, il ressort de la constatation des violations graves commises sur la personne d'enfants par des forces armées et des groupes armés effectuée de janvier à mai 2013 dans le cadre du Mécanisme de surveillance et de communication d'informations du Conseil de sécurité établi conformément à la résolution 1612 (2005) qu'un grand nombre d'enfants ont été enrôlés et utilisés par la Séléka.

44. Plus précisément, l'enrôlement généralisé d'enfants par les groupes armés et les milices depuis le début de la crise en République centrafricaine, de même que les meurtres, mutilations et violences sexuelles sur la personne d'enfants, en particulier de filles, suscitent de graves préoccupations. Des 500 enfants que les membres des groupes de protection s'étaient assigné pour mission de libérer, 28 %, soit 141 enfants, dont 15 filles, l'ont été depuis le 27 mai, à la suite de négociations entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le gouvernement de transition. Depuis le 27 mai, 160 enfants ont été libérés à la suite de négociations similaires.

45. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a constaté plus de 291 incidents de protection pendant la période de mars à juin. Les attaques entraînant mort d'homme et blessures parmi les civils, les arrestations arbitraires,

les enlèvements et actes de pillage inspirent spécialement de l'inquiétude. En avril, plus de 28 civils ont été tués et plus de 57 blessés, dont des femmes et des enfants. La violence sexuelle serait sous-déclarée, étant un sujet tabou. Néanmoins, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a constaté 1 408 cas de violence sexiste. D'une manière générale, les femmes et les enfants ont été les plus rudement éprouvés par la crise.

46. La crise est également venue rapprocher le spectre de l'insécurité alimentaire et aggraver la situation alimentaire déjà précaire dans tout le pays. D'après certaines informations, les ménages des régions du centre, du nord et de l'est seront en proie à la crise alimentaire jusqu'aux prochaines récoltes (de septembre à décembre 2013), ceux des régions du sud et de l'ouest étant voués à l'insécurité alimentaire jusqu'à la fin de septembre. Plus de 12 000 enfants souffrent déjà de malnutrition aiguë. Des 483 900 hommes et femmes ciblés pour assistance par les membres du groupe de la sécurité alimentaire – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme alimentaire mondial (PAM) – 217 285, soit 45 %, ont reçu une aide. Environ 8 009 enfants souffrant de malnutrition sévère aiguë ont reçu un traitement. D'après la FAO et le PAM, environ 1 613 000 personnes ont besoin d'aide alimentaire et de soutien agricole.

47. Le système sanitaire étant quasiment inexistant, au-delà de celui géré par les organisations non gouvernementales, le risque de propagation des maladies transmissibles, comme le choléra et le paludisme, est élevé. Nombre de personnes qui ont dû fuir vivent encore dans la forêt. L'insalubrité et l'absence d'accès à l'eau salubre viennent encore aggraver la situation. Il y a un besoin urgent de fournitures médicales supplémentaires (médicaments, trousse chirurgicales, etc.) et de carburant pour les groupes électrogènes. On ne peut se procurer sur place ni médicaments ni produits d'hygiène de base en raison de l'effondrement de la chaîne d'approvisionnement.

48. Le sort d'environ 66 395 malades du sida est un grave sujet de préoccupation. Du fait des troubles politiques et de l'insécurité, quelque 13 703 personnes sous traitement rétroviral risquent d'être privées de traitement, ce qui pourrait entraîner des décès supplémentaires ou une pharmacorésistance. Les victimes de viol ayant besoin de soutien médical et psychosocial, l'assistance et la prévention sont indispensables. En mai 2013, les partenaires de santé ont vacciné 18 %, soit 122 869, des 680 275 enfants de moins de 5 ans à l'occasion d'une campagne de vaccination contre la rougeole.

49. D'après les évaluations effectuées dans le cadre du Mécanisme d'intervention rapide, les besoins d'aide humanitaire se font le plus sentir dans les secteurs de la protection, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les partenaires humanitaires fournissent une assistance lorsque l'état de sécurité le permet. Une assistance d'envergure s'impose d'urgence, la survie des populations étant à ce prix. Les populations ont besoin de services de santé de base comme les soins obstétricaux d'urgence, les soins pour victimes de violence sexiste et le traitement des blessures résultant de conflits, de maladies endémiques, d'épidémies et les campagnes de vaccination. Au 14 juin, 15 902 personnes, soit 6 % des 250 000 victimes de la crise ciblées par le groupe chargé de l'eau, de la santé, de l'assainissement et de l'hygiène, avaient reçu une assistance sous la forme de produits de traitement de l'eau, de matériel de stockage et de produits d'hygiène essentiels.

50. Au 26 juillet 2013, le Service du suivi des flux d'aide avait enregistré 32 % des contributions au titre de la procédure d'appel global de 2013, pour des besoins révisés d'un montant total de 195 millions de dollars. Au total, 62 millions de dollars ont été alloués aux groupes suivants : services de la coordination et de l'appui, éducation, logement d'urgence, télécommunications d'urgence, sécurité alimentaire, santé, logistique, assistance multisectorielle aux réfugiés, nutrition, protection, eau, assainissement et hygiène. Un montant supplémentaire de 22,6 millions de dollars a été alloué aux acteurs humanitaires hors de la procédure d'appel global, dont le Comité international de la Croix-Rouge et Médecins sans frontières.

51. Le Coordonnateur des opérations humanitaires a activé le fonds humanitaire commun du pays pour permettre de répondre à des besoins très critiques. Au 20 juin, le fonds avait reçu un montant de 4 250 600 dollars à titre de contributions de l'Irlande (IrishAid) et de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international. Le Coordonnateur a approuvé quatre projets à hauteur d'un montant total de 2 924 000 dollars à prélever sur les fonds d'urgence du fonds humanitaire commun aux fins de la fourniture d'assistance immédiate dans les secteurs suivants : santé, nutrition, protection, sécurité alimentaire et eau, assainissement et hygiène.

52. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, qui dessert 27 localités du pays, est le seul moyen de rallier en toute sécurité la plupart des régions qui sont inaccessibles en raison de la médiocrité des infrastructures et des routes et de l'insécurité; le Service accuse un déficit de financement de 69 %, soit 8,9 millions de dollars sur un total de 13 millions de dollars.

53. Lors de la visite conjointe qu'elles ont effectuée en République centrafricaine, la Coordinatrice des secours d'urgence et la Commissaire de l'Union européenne ont appris de tous leurs interlocuteurs que l'insécurité était le problème à traiter en priorité. Elles se sont également rendues à Kaga Bandoro (préfecture de Nana Grebizi, à environ 300 km au nord de Bangui) où les organisations non gouvernementales ont vu dans l'amélioration de la sécurité, le retour des autorités civiles locales et le maintien de la solidarité internationale les besoins les plus pressants. Elles se sont entretenues avec M. Djotodia et des membres du Gouvernement de transition et ont demandé instamment aux autorités de garantir aux organisations humanitaires les conditions nécessaires à l'exécution de leurs programmes. L'Union européenne, déjà principal donateur pour la République centrafricaine, a annoncé une contribution supplémentaire; le pays a cependant besoin d'un soutien politique et financier international beaucoup plus conséquent pour répondre aux besoins considérables et croissants de la population en proie à la crise actuelle.

F. Situation du personnel et des locaux des Nations Unies

54. Le personnel des Nations Unies considéré comme non essentiel est demeuré provisoirement réinstallé pendant la période considérée. Début juin, le personnel international demeurant à Bangui, dont l'effectif est passé de 40 à 69 membres, a été autorisé à quitter le complexe du BINUCA pour emménager dans un hôtel de la place plus confortable, la sécurité s'étant améliorée.

55. Le 17 juillet, l'Équipe des Nations Unies chargée de la sécurité a décidé d'autoriser les membres du personnel des Nations Unies à regagner leurs logements privés par groupes, à commencer par les agents du Service de sécurité qui l'ont fait

le 20 juillet, les autres membres du personnel international logés à l'hôtel devant regagner leur résidence d'ici au 30 juillet. L'Équipe a également décidé que, si la sécurité continuait à s'améliorer, tous les membres du personnel international provisoirement réinstallés à l'étranger regagneraient Bangui d'ici au 15 août, date à laquelle les activités devraient reprendre normalement. Le BINUCA pourrait rouvrir ses antennes hors de Bangui en attendant l'issue de l'évaluation de sécurité qui sera effectuée entre la fin juillet et la mi-août. La plupart des locaux onusiens ont été mis à sac, certains restant occupés par des éléments de la Séléka.

III. Observations

56. Je demeure profondément préoccupé par l'état de sécurité dans le pays caractérisé par la faillite totale de l'ordre public, plus de quatre mois après le changement de régime inconstitutionnel survenu le 24 mars 2013, cet état de fait étant inacceptable. Il est indispensable de mettre un terme aux souffrances de la population. La situation appelle d'urgence l'attention de la communauté internationale. Il faut en priorité rétablir la paix et la sécurité à Bangui et dans l'ensemble du pays. J'invite le Conseil de sécurité à envisager toutes solutions appropriées, y compris l'imposition de sanctions ou la création d'un groupe d'experts, le but étant qu'aucune violation flagrante des droits de l'homme n'échappe à la justice.

57. On a enregistré quelque progrès s'agissant de la mise en place d'institutions de transition conformément aux décisions de la CEEAC; ainsi un nouveau gouvernement d'union nationale a vu le jour et la composition du Conseil national de transition a été élargie. J'ai déjà souligné l'impératif de donner un caractère plus inclusif aux institutions de transition. J'invite à ce stade le Premier Ministre et M. Djotodja à œuvrer ensemble à aplanir d'urgence leurs divergences, qui, faute d'être réglées, risqueraient de remettre en cause les acquis réalisés à ce jour et d'exacerber dangereusement la crise dans le pays. Il s'agira ensuite de mettre en place les institutions de transition restantes, y compris la Cour constitutionnelle de transition et le Haut Conseil de la communication, et de convenir d'une feuille de route électorale pour parachever la transition.

58. Je note avec satisfaction les efforts déployés pour dissiper les tensions entre chrétiens et musulmans en République centrafricaine. J'encourage toutes les forces vives du pays à persévérer dans ce sens afin de prévenir toute nouvelle érosion de la cohésion sociale qui serait difficile à ressouder.

59. Je salue la décision prise par l'Union africaine d'établir une nouvelle opération de soutien à la paix, la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine, investie d'un mandat robuste et adossée aux contingents existants de la CEEAC. Je demande à l'Union africaine de pourvoir à l'équilibre régional des troupes, d'aider à rétablir la sécurité dans Bangui et l'ensemble du pays dès que possible, d'assigner à la Mission pour tâche la protection du personnel des Nations Unies et du personnel international. J'encourage l'Union africaine et la CEEAC à redoubler d'efforts pour, ensemble, mettre la Mission sur les rails. À cet égard, l'ONU se tient prête à fournir une assistance technique à ces organisations régionales. J'encourage également le Conseil de sécurité à apporter son plein appui à la Mission.

60. Je suis préoccupé par la récente recrudescence d'activités de la part de la LRA en République centrafricaine, à la faveur de l'insécurité dans le pays. Tout en me félicitant de la décision prise par l'Union africaine de proroger jusqu'en mai 2014 le mandat de la Force régionale d'intervention, je constate que deux missions distinctes d'appui à la paix seront à pied d'œuvre en République centrafricaine. Je demande instamment à l'Union africaine de veiller à instituer un mécanisme d'échange d'informations et de coordination opérationnelle entre la Mission internationale de soutien sous direction africaine et la Force régionale d'intervention.

61. Que le Gouvernement envisage d'intégrer un nombre non négligeable d'éléments de la Séléka dans les rangs des forces nationales de sécurité et de défense, sans déterminer leur aptitude au service à la faveur d'un contrôle préalable, inspire de graves inquiétudes. Une opération de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration à l'intention des combattants étrangers étant envisagée, il serait important d'organiser une vaste entreprise nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration de tous les combattants centrafricains, y compris éventuellement les éléments de milices, l'entreprise devant également s'étendre aux forces gouvernementales pour venir compléter la réforme générale du secteur de la sécurité. Il est également essentiel d'instituer des contrôles de sécurité appropriés, les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles, n'ayant pas leur place dans les rangs des forces de sécurité.

62. La situation des droits de l'homme en République centrafricaine demeure un grave sujet de préoccupation car on continue de faire état, jour après jour, de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans Bangui et hors de la ville. Les mesures arrêtées par les autorités de transition face à la situation tardent à se traduire sur le terrain, l'État n'ayant guère les moyens de sa politique. Les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme, les atteintes à la liberté de circulation, l'insécurité et la faillite de l'ordre public, notamment à l'extérieur de Bangui, font le lit de l'impunité, une population civile déjà aux abois s'en trouvant encore plus à la merci de cette situation. Par ailleurs, le manque de ressources, notamment pour constater les allégations de violations des droits de l'homme et en rendre compte, vient encore entamer l'aptitude de l'ONU à s'acquitter véritablement de sa mission de protection de la population civile en République centrafricaine.

63. Pour la communauté humanitaire, l'accès aux populations sinistrées et à des sources de financement demeure les deux priorités majeures à satisfaire afin de pouvoir répondre comme il se doit à des attentes extraordinaires. Il est indispensable de mieux agir dans la coordination pour atténuer les souffrances de la population. Lors de la visite qu'elles ont effectuée ensemble récemment dans le pays, la Coordinatrice des secours d'urgence et la Commissaire de l'Union européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises ont pu constater que toute la population, soit 4,6 millions d'habitants, souffrait du conflit. Cette visite a également permis de lever encore plus le voile sur le sort de la population centrafricaine. Je remercie l'Union européenne de la généreuse toute dernière contribution qu'elle a annoncée en faveur du pays à cette occasion.

64. Sans doute les populations vivent-elles sous la menace de restes explosifs de guerre partout où sont déployés et utilisés des systèmes d'armes. Ces restes sont

également une source d'explosifs en vrac servant à la fabrication d'engins explosifs artisanaux. Le ramassage et la destruction rapides de ces explosifs devraient être une priorité.

65. L'ONU continuera de dialoguer et de travailler en étroite coopération avec les parties prenantes centrafricaines, y compris le Premier Ministre et le Conseil national de transition, ainsi qu'avec la CEEAC, l'Union africaine et la communauté internationale pour aider à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays dès que possible. Il est essentiel d'établir une claire répartition des rôles entre les différents intervenants. L'ONU se félicite de la mise en place du Groupe international de contact sur la République centrafricaine et reste disposée à continuer à œuvrer dans ce cadre à la recherche de solutions durables à la crise dans le pays.

66. Je me réjouis que le personnel des Nations Unies ait pu commencer à regagner la République centrafricaine, afin d'y aider la population. Notre présence, non seulement à Bangui mais également à l'intérieur du pays, est importante pour nous permettre d'agir dans le sens des quatre priorités que j'ai dégagées à l'intention des Nations Unies, à savoir le dialogue politique, la sécurité et l'état de droit, la promotion et la protection des droits de l'homme et l'action humanitaire. Vu l'ampleur des tâches à accomplir et des obstacles à surmonter et l'évolution de la situation dans le pays, il faudra doter le BINUCA de moyens accrus et de ressources additionnelles pour lui permettre de tenir le pari dans ces domaines prioritaires.

67. Je tiens à remercier mon ancienne Représentante spéciale, Margaret Vogt, à qui je rends un hommage tout particulier pour les qualités de meneur d'hommes et l'activité qu'elle a mises au service de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en République centrafricaine pendant son mandat de deux ans. Je remercie également mon nouveau Représentant spécial, le général de corps d'armée (en retraite) Babacar Gaye, d'avoir bien voulu accepter cette mission difficile, ainsi que le personnel des Nations Unies pour le dévouement et le courage remarquables dont il a fait preuve durant cette période singulièrement difficile.